

République française  
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
**COMMUNE DE PUYBEGON**

**Séance du mardi 01 décembre 2020**

Date de la convocation: 24/11/2020

**Membres en exercice :** 15 *L'an deux mille vingt et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30*

**Présents :** 12 **Présents :** Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Stéphanie DEVOS, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

**Votants :** 13

**Pour :** 13

**Contre :** 0

**Abstention :** 0 **Représenté(s) :** Nathalie PLOUVIEZ par Stéphanie DEVOS

**Secrétaire de séance :** Victoria GOBLET **Excusé(s) :** Lydie DE ARRIBA

**Absent(s) :** Nicolas PIC

**Objet: Tarifs des concessions funéraires - DE\_2020\_046**

Monsieur le maire rappelle que la police des cimetières relève de la compétence exclusive du maire en application des articles L 2212-2 et L 2213-9 du CGCT.

Le maire est chargé d'assurer l'hygiène, la salubrité et la tranquillité publiques, le bon ordre et la décence dans le cimetière et de garantir la neutralité des lieux.

A cet effet, un arrêté municipal en date du 1er décembre 2020 vise à mettre en place un règlement applicable à l'ensemble des cimetières de Puybegon.

Afin de compléter cette démarche, il convient de modifier les conditions d'achats pour la délivrance d'un titre de concession funéraire en application de l'article L2223-13 du CGCT relatifs aux concessions dans les cimetières, l'article L2223-14 relatifs aux types de concession et les articles L2223-15 et R223-11 relatifs à la tarification des concessions funéraires,

A ce jour, il est possible d'acquérir une concession funéraire que sur les cimetières de Larmès, Sainte-Cécile de Mauribal et Saint-Sigismond.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs ci-dessous pour l'achat d'un tombe en plein terre, d'un emplacement pour un caveau, d'une case au columbarium et pour l'utilisation du dépositoire

Durée	Tarif Tombe	Tarif Caveau	Tarif Case Columbarium	Tarif Dépositoire
Six premiers mois				GRATUIT
au-delà de 6 mois, par mois entamé (maxi 1 an)				50 €
15 ANS	150 €		150 €	

SOUS PREFECTURE DE CASTRES  
Date de réception de l'AR: 07/12/2020  
081-218102150-20201201-DE\_2020\_046-DE

30 ANS	300 €	400 €	300 €	
50 ANS	450 €	600 €	450 €	

- précise que les concessions pourront être renouvelées à l'issue de la période initiale au tarif en vigueur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Robert CINQ.

